

L'encrier

Numéro 21

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

janvier 2006

Directrice de Publication : Sylvie Sanial

Sommaire

Page 1

Mot du Maire

Page 2 / 3

Cimetière Communal

Page 4 / 5

Marché hebdomadaire

Page 6

Les jolies colonies de vacances

Page 7

Mon Beau Sapin

Page 8 / 9

Les Artisans de la commune

Page 10

Les Clastrois se rencontrent

Page 11

La Poste

Page 12

Les Paralysés de France

Page 13

« Grandir »

Page 14

Voyage à Istanbul

Page 15

État civil 2005

Page 16

Coin cuisine

Supplément

Calendrier des manifestations 2006

MOT DU MAIRE

L'année 2005 est terminée. Pour la plupart d'entre nous, elle s'est déroulée à une allure si folle que nous nous en sommes à peine rendu compte.

Toutefois, avec un peu de recul, nous verrons dans le cadre intercommunal, la modification de la collecte des ordures ménagères, même si tout ne fût pas parfait, facile et agréable. Une nouvelle répartition budgétaire nous aura permis de mesurer malheureusement l'importance du coût de l'élimination de nos déchets toujours plus nombreux.

La M.J.C. Nini Chaize aura pu mettre en pratique des actions en direction des jeunes, notamment dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement où de nombreux petits clastrois ont participé. Ces actions viennent ainsi en complément du travail faramineux effectué par nos associations.

Sur un territoire encore plus élargi, les élus de la Communauté de Communes du Val de Drôme, de la Communauté de Communes du Pays de Saillans, de la Communauté de Communes du Crestois et de la mairie de Crest faisant preuve de sagesse et de responsabilité ont signé ensemble en fin d'année un contrat avec la région Rhône-Alpes (CDRA), contrat important pour le développement du territoire de la vallée de la Drôme.

Sur notre commune, je ne vous cacherais pas ma déception quant à la fermeture de l'unique commerce local. De même pour l'équipement de l'ADSL, où malgré tous les engagements ou affirmations, plusieurs foyers ne sont pas, à ce jour, éligibles. Concernant La Poste, la remise en cause perpétuelle des accords conclus est, elle aussi, usante.

Les travaux d'agrandissement du cimetière et de construction du columbarium sont terminés. En tout début d'année 2006, les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales seront construits dans la partie Est du village. Avec l'aide considérable du Conseil Général, une tranche de l'aménagement de l'entrée Nord du village sera certainement conduite. De même, la remise en état de la « route de Piégros » sera engagée.

La révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme décidée en séance du conseil municipal en décembre dernier commencera en début d'année avec l'aide des services compétents de la DDE. Deux ans seront vraisemblablement nécessaires pour définir ce nouveau document, essentiel pour le développement de notre commune.

Enfin, avec l'achat d'un terrain pour une nouvelle construction, la restructuration de nos écoles sera aussi au centre de nos réflexions. Sa réalisation permettrait à nos chers petits, et à nos enseignants de travailler dans de meilleures conditions et de façon plus fonctionnelle. Cela libérerait aussi un bâtiment vétuste et sous occupé, en vue d'assurer la mise à disposition de logements locatifs.

Avec la ferme volonté que tout cela se réalise, je ne manquerai pas de vous souhaiter une excellente année, pour vous tous et tous vos proches, pleine d'espoir et de succès dans vos différents projets.

Bonne année 2006

Gilles MAGNON 

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Mardi : 14h00 - 17h00 ; Mercredi : 09h00 - 12h00 ; Jeudi : 14h00 - 17h00

Vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30.

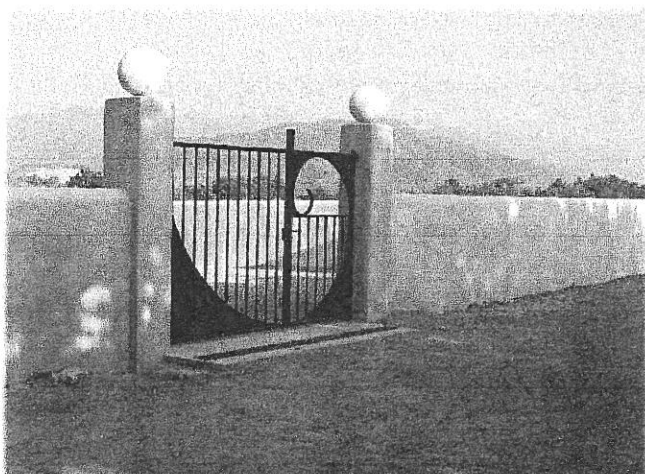
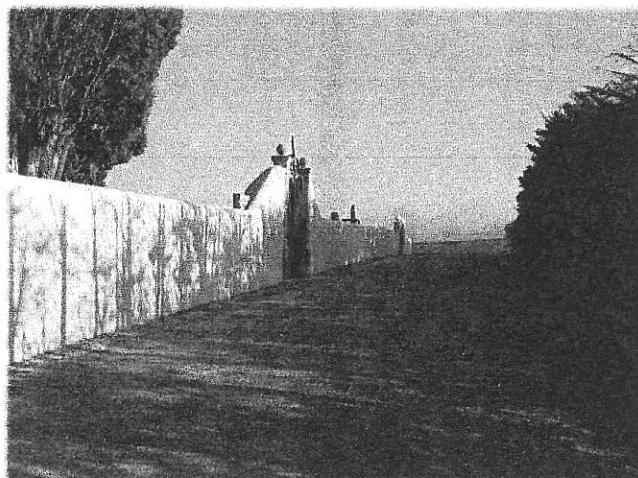
☎ : 04.75.40.01.04. / 📠 : 04.75.40.06.55. / ✉ : mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr

Le Cimetière

Les travaux d'agrandissement

Commencés en 2004, ces travaux ont pu se terminer cette année en liaison avec la création du columbarium (voir L'Encrier de Juillet 2004).

Mettant à disposition quelques 120 emplacements, cet aménagement palliera dans les années à venir les besoins au vu de l'augmentation de la population et des familles nouvelles ne bénéficiant pas de concessions familiales.



En continuité des travaux d'agrandissement, la réfection des enduits sur le mur coté Sud de l'ancien cimetière a été effectuée. Ceux-ci permettent, outre le fait d'éviter sa dégradation progressive, de donner un aspect plus agréable des lieux, malgré l'austérité de ceux-ci.

Toujours avec l'aide du Conseil Général à hauteur de 40 %, le montant à charge de la commune s'élève à 3260 € HT

Le columbarium

Les temps changent, les mœurs évoluent ...et la demande de crémation se fait de plus en plus pressante. Fort de cet élément, le conseil municipal a souhaité dès le début du projet prévoir un emplacement adapté. Sous la maîtrise d'œuvre de Michel FLORIN, architecte paysagiste au cabinet SEMPERVIRENS, l'étude a pris en compte les directives obligatoires de Monsieur l'architecte des bâtiments de France, tout en restant dans le cadre financier élaboré par la commune.

Cet aménagement comprend 26 cases (avec une extension possible de 26 autres), chacune pouvant recevoir au maximum 4 urnes. Une plaque de marbre permettra les inscriptions habituelles et un petit réceptacle recevra quelques fleurs en signe de recueillement et de souvenir aux personnes disparues.

Ont participé à ces travaux plusieurs entreprises à qui l'on doit la qualité du travail réalisé, à savoir :

- Cabinet Sempervirens pour le lot « Etude et Maîtrise d'œuvre »
- Entreprise DEVILLE Jean Paul pour le lot « Maçonnerie »
- Entreprise EYMERY Joris pour le lot « Terrassement et Pose du Columbarium »
- Entreprise « Les Mains Vertes » pour le lot « Aménagement paysager »
- Entreprise Mécatour pour le lot « Ferronnerie »
- Entreprise « Delta Préfabrication » pour le lot « Fabrication des éléments du columbarium »
- Entreprise RAVIT pour le lot « Marbrerie »

Le coût des travaux

Le résultat financier se décompose ainsi :

- Coût des travaux : 25 500 € HT
- Subvention du Conseil Général : 10 200 € HT
- A charge de la commune : 15 300 € HT

Le règlement Intérieur :

Approuvé en conseil municipal du 15 décembre 2005, le règlement intérieur relatif au columbarium s'établit ainsi :

Article 27 : Des emplacements au sein du columbarium peuvent être concédés aux personnes ayant droit à une sépulture dans le cimetière communal, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

Article 28 : Il est réservé dans le cimetière communal un emplacement exclusivement affecté pour le columbarium. Ce columbarium comprend 26 cases. Chaque case du columbarium peut recevoir un maximum de 4 urnes cinéraires.

Article 29 : Les cases du columbarium sont concédées pour une durée de 15 ou 30 ans, renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Lors de l'échéance de la concession, les cases pourront être reprises par la commune, mais cette reprise ne pourra intervenir que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle les cases ont été concédées. Durant ces deux années, le concessionnaire ou ses ayants droits pourront user de la faculté de renouvellement.

Article 30 : Aucune plaque de fermeture de la case autre que celle fournie par la commune ne pourra être apposée. Aucune inscription autre que celle des noms, prénoms, année de naissance et de décès ne sera admise.

Article 31 : Aucun dépôt d'urne ne pourra être affecté sans délivrance d'une autorisation écrite du maire ou de son représentant. De même toute ouverture ultérieure de la case devra être autorisée de la même manière. Le dépôt ne sera possible qu'à la condition qu'un certificat de crémation attestant de l'état civil soit produit.

Article 32 : Lorsque la concession n'est pas renouvelée, les cendres des urnes se trouvant dans la case seront répandues au jardin du souvenir.

Article 33 : Aucune inscription ne pourra être placée sur le columbarium sans avoir été préalablement soumis à l'approbation du maire.

Article 34 : Le fleurissement devra rester discret. Il ne débordera pas sur les autres cases, ni autour du columbarium, ni sur le socle supérieur du columbarium.

Article 35 : Le jardin du souvenir est prévu pour la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en ont manifesté la volonté. Il est entretenu et fleuri par les soins de la commune. Les cendres y sont dispersées en présence d'un représentant de la mairie.

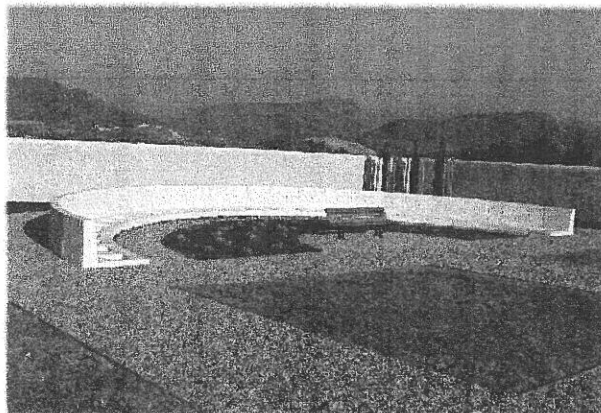
Article 36 : L'autorisation de procéder à la dispersion des cendres sera accordée par le maire ou son représentant, sur justification de l'expression écrite des dernières volontés du défunt ou à défaut, sur demande du ou des membres de la famille ayant qualité pour pourvoir aux obsèques ou à la crémation.

Article 37 : Tout signe d'appropriation de l'espace, tout élément distinctif, toute marque de reconnaissance à demeure sont interdits dans le jardin du souvenir. Seules, les fleurs coupées naturelles peuvent y être déposées. Elles seront enlevées périodiquement par le personnel communal.

Le prix des concessions :

Toujours lors du conseil municipal du 15 décembre, le prix des concessions a été fixé comme suit :

- Concession au cimetière : 50 ans 75 €
- Concession au columbarium :
 - durée : 15 ans 250 €
 - durée : 30 ans 350 €



LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

A la fin de l'année 2004, l'association A.I.D.E.R. basée à Eurre, a contacté notre municipalité pour lui proposer de mener avec elle une action en vue de relancer notre marché hebdomadaire. Suite à plusieurs réunions du groupe de travail constitué de commerçants, d'habitants de la commune, et d'élus, et après une enquête effectuée par Samuel RICHARD, alors chargé de mission de cette association, notre marché a été déplacé au vendredi après-midi ; de nouveaux commerçants sont arrivés ; certains, par manque de clients sont repartis, d'autres, plus téméraires sont encore sur notre marché aujourd'hui, nous tenons à vous les présenter.

Vous pourrez les retrouver sur la place de la Fontaine chaque vendredi à partir de 15h00.

Le panier frais

Corine et Jean-Paul COLLONGE se sont installés en mai 2002 sur la commune de Vercheny, dans un magasin tenu par Madame, situé sur l'axe principal Crest - Saillans - Die à côté de la boulangerie. L'activité est la vente de fruits et légumes frais. Jean-Paul fait les marchés de la région - fils de maraichers connus de la région Valentinoise, Jean-Paul assouvi sa passion de commerçant. Corine était couturière mais à acquis le virus en rencontrant son mari. Leurs enfants (au nombre de 3) donnent un bon coup de main pendant la période estivale. La gaieté et la bonne humeur sont à l'ordre du jour pour cette famille unie.



Jean-Paul

Miel

Retraité de la S.N.C.F. depuis peu, Jean-Marc BOUIX, est passionné depuis de nombreuses années par les abeilles. Il profite donc de son temps libre pour commercialiser le miel qu'il produit ainsi que toute sorte de produits dérivés.

Vous pourrez trouver ces produits chaque vendredi sur notre marché ou bien à son domicile quartier les Versannes.



Fromages et Charcuteries

Sylviane et Jean-Marc Reynard travaillent sur leur exploitation, à Mirabel et Blacons depuis 1977 ; celle-ci appartenait auparavant au père de Sylviane et était déjà conduite en bio depuis 1968. Ils ont quatre grands enfants de 25 à 15 ans et le travail ne manque pas.



Chez les REYNARD, tout est produit sur place : le troupeau d'une cinquantaine de chèvres est nourri par les parcours, fourrages et céréales de la ferme. Sylviane fabrique environ 28000 Picodons par an ; le lactosérum issu de la fromagerie est consommé par les porcs élevés en plein air qui seront ensuite transformés en charcuterie dans le laboratoire de la ferme. Tous les produits sont valorisés par le camping, la table et l'accueil paysan et commercialisés sur le marché de Piégros-La Clastre ou vendus directement aux fidèles clients sur des tournées hebdomadaires établies depuis de nombreuses années.

Quelques adjectifs pour qualifier les REYNARD : gentillesse, générosité, fidélité.

Goûtez les fromages de Sylviane, vous ne le regretterez pas !

L'univers de Pascal de Saillans

Installé depuis septembre 2003, Pascal offre à ses clients une multitudes de produits. Tout d'abord, une gamme de produits « beaux-arts » - peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, peinture sur verre, sur bois, gouache... ainsi que des toiles, de l'encadrement... Deux fois par semaine, Pascal donne des cours de peinture à l'huile, le lundi de 09h00 à 11h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00.

Ensuite pour satisfaire une clientèle plus touristique, Pascal propose des coussins de lavande, des savons... ainsi que des produits régionaux : clairette, vins, terrines, croquettes, miel...

Pascal est également présent sur les marchés de Die (mercredi et samedi), de Saillans (dimanche) et de Piégros-La Clastre (vendredi après-midi).

Pour tout renseignement tél : 04.75.21.24.87.



Pascal

LES JOLIES COLONIES DE VACANCES...

Petit retour sur le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) proposé par la M.J.C. Nini Chaise cet été.

Précédemment géré par la commune d'Aouste sur Sye, la Communauté de Commune du Crestois (C.C.C.) a décidé d'intégrer ce service à la M.J.C. pour plus d'efficacité et pour l'étendre aux communes de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre.

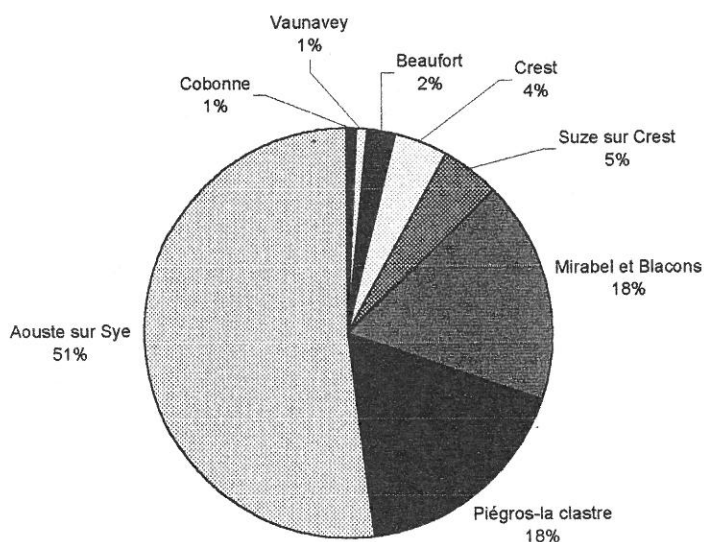
Mission semble-t-il accomplie aux vues de l'augmentation de la fréquentation et du plaisir pris par nos chères têtes blondes. Des demandes ont été faites pour reconduire le principe aux petites vacances, ainsi aux vacances de février, des activités autour des sports d'hiver seront proposées, une montée à Paris est envisagée pour les vacances de Pâques, une soirée Hip-Hop en mai, et pour le C.L.S.H. de l'été 2006, un voyage en Espagne ou au Maroc est à l'étude.

Voilà de quoi occuper les 8-15 ans, sans parler des activités habituelles : bowling, lasezgame, vidéos, jeux divers, sports mécaniques... proposées tout au long des séjours, encadrées par des animateurs diplômés.

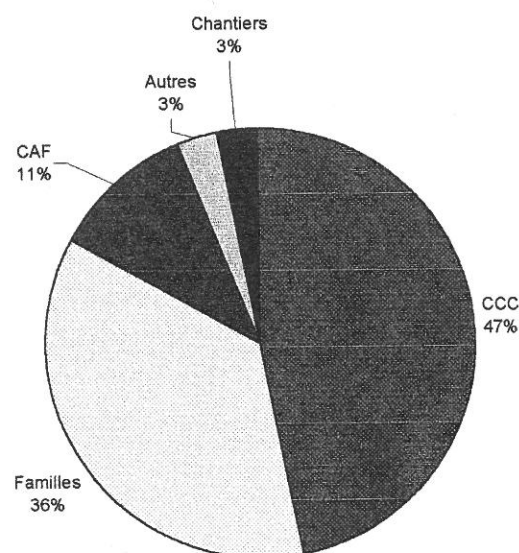
Les graphiques ci-dessous dressent un bilan chiffré de l'activité du C.L.S.H. 2005, la M.J.C., en se dotant des moyens nécessaires, grâce aux subventions de la C.C.C. à réussi à quasiment doubler la fréquentation.

Si vous êtes intéressés par les prochaines activités pour les futures vacances, rapprochez-vous de la M.J.C., le dépliant est aussi disponible en mairie.

Répartition des enfants 2005



Répartition du coût total du CLSH



MON BEAU SAPIN...



L'APRÈS-MIDI DU LUNDI 12 DÉCEMBRE, NOTRE VILLAGE ÉTAIT EN ÉBULLITION : LES ENFANTS DES CP ET CE1 ET LEURS INSTITUTEURS PASCAL ET PHILIPPE PARTICIPAIENT À LA DÉCO-

RATION DU SAPIN DE LA PLACE DE LA FONTAINE AVEC L'ASSOCIATION « LA FONTAINE FLEURIE ». LES ENFANTS ET LES ADULTES DE L'ASSOCIATION AVAIENT PRÉALABLEMENT FABRIQUÉ DE NOMBREUSES DÉCORATIONS TRÈS COLO- RÉES ; « LA FONTAINE FLEURIE » A ENSUITE OFFERT UN PETIT GOÛTER AUX ENFANTS DES DEUX CLASSES POUR LES REMERCIER DE LEUR AÏDE, PUIS ELLE S'EST RENDUE À LA BASCULE POUR DÉCORER SON SAPIN POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE.




LES ARTISANS DE LA COMMUNE

Pour ceux qui, sur notre commune sont à la recherche d'un artisan, où d'autres qui pensent que Piégros-La Clastre n'est qu'une cité dortoir, voici un recensement des forces vives du village. Ces entreprises sont génératrices d'emplois et paient leurs taxes sur notre territoire pour la collectivité, alors n'hésitez pas, en cas de besoin, faites appel à eux !

MARION TRANSPORT
Petites et grandes distances
location de véhicules utilitaires

Raymond MARION
Quartier des Routes
☎ 04.75.40.00.05. / 📠 06.09.37.62.01.
📠 04.75.40.07.82. / ✉ transports.marion@wanadoo.fr



ARCHITECTE DE FRANCE
Fabrication de maquette en plâtre synthétique

Daniel COUTIER
Quartier de Pigeovent
☎ / 📠 04.75.40.01.06.

ENTRETIEN ESPACE VERT


Raoul RANCHIN
Montée des 3 croix
☎ 04.75.40.00.39.



**MACONNERIE GÉNÉRALE
BG BAT**

Maçonnerie rénovation


Jean-Luc GUYON
Les Routes
☎ 04.75.59.97.85.
📠 06.07.03.91.77.



TRAVAUX PUBLICS

Terrassement, adduction d'eau.


Joris EYMERY
Quartier Le Serre
☎ / 📠 04.75.40.02.93.



TRAVAUX PUBLICS

Travaux publics et agricoles

Régis PINET
Quartier La Combe
☎ / 04.75.40.00.00.



MENUISERIE BOIS

Charpente
couverture
Zinguerie
construction de maisons à ossatures bois.

François LAMBINET
Quartier Route de Piégros
☎ 04.75.76.83.29.




INFORMATIQUE

Josephus HERMANS
Domaine du Collet - Route de Pigeovent
☎ 04.75.25.58.05 / 📠 04.75.25.58.06.
✉ informations diverses : admin@collet-consultants.com
✉ administrateur web : webmaster@collet-consultants.com
Site : <http://www.collet-consultants.com>

BOUQUINISTE

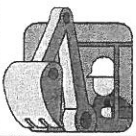
Vente livres d'occasion, anciens et modernes

Serge LEPRINCE
Quartier La Condamine
☎ 04.75.40.05.56.
✉ : sergeleprince@aol.com
Site : <http://www.livre-rare-book.com/Leprince.htm>



TRAVAUX PUBLICS

Henri-Noël EYMERY
Quartier Les Roussines
☎ / 📠 04.75.40.01.18.



MENUISERIE BOIS

Menuiserie bâtiment agencement
charpente, ébénisterie.


Alain EMERY
Quartier La Gare
☎ 04.75.40.00.39.



MACONNERIE GÉNÉRALE

Neuf et restauration, toiture, maçonnerie en pierre, mini TP.

Jean-Paul DEVILLE
Quartier Les Ramières
☎ / 📠 04.75.40.04.21.



BOIS DE CHAUFFAGE

Entrepreneur de travaux forestiers
achat coupes de bois.



Laurent CHAUVET
Quartier Les Versannes
☎ 04.75.40.04.39.
☎ 06.10.85.41.93.

ARTS

Mathieu TYSON
Quartier La Laie
☎ 04.75.40.05.98.
☎ 04.75.40.05.30.

✉ : imprints@worldonline.fr

BUREAU D'ÉTUDE GÉOLOGUE



Georges CONRAD
Quartier Sermonières
☎ 04.75.40.00.25. / 04.75.40.08.04.

ÉLECTRICITÉ BATIMENT INDUSTRIEL

Électricité bâtiment et industrielle
Dépannage - Entretien.



Pascal GRANJON
Quartier La Côte Ouest
☎ / ☎ 04.75.40.08.49.

DÉCO STÉPH

Fabrication artisanale - Décoration de
meubles et jouets en bois - Rénovation
de meubles.



Stéphanie CHIANALE
Traverse de la forge

☎ 04.75.40.07.82. / site internet : <http://www.deco.steph.fr>

MACONNERIE GÉNÉRALE

Maçonnerie, pose de charpentes en bois,
platerie peinture, pose de plaques de plâtre,
carrelage, travaux publics et assainissement



Gilles LOMBARD
Quartier La Condamine
☎ 04.75.40.05.97.

B.I.A.

Bureau d'Ingénierie et Audit EurI

Conseil technique d'entreprise du BTP,
Gestion technico-administrative des chantiers,
Mémoires en défense et réclamation.

Yves IMBERT

Quartier La Bayarde

☎ 04.75.40.03.25. / ☎ 04.75.40.61.23.

✉ bia-y.i@wanadoo.fr

INSTALLATION D'EAU ET DE GAZ

Plomberie - Sanitaire
Chauffage - Zinguerie
Construction piscine
(kit et traditionnelle)
Spa - Balnéo - Sauna.



Érick JOO

Les Petites Bories

☎ 04.75.25.23.31. / ☎ 04.75.25.23.67.

EXPLOITATION FORESTIÈRE FORET CLASTROISE

Entrepreneur de travaux forestiers,
achat coupes de bois.



Alain GUYON
Quartier Les Routes
☎ 04.75.76.42.55.

SARL RHIZOME

Conseil pour les affaires - accompa-
gnement à la conception, la mise en œu-
vre et l'évaluation des politiques publi-
ques sur les champs du travail, de l'em-
ploi, de la formation professionnelle, de
l'insertion et de l'action sociale.



Jean-Marie LANEYRIE

Quartier Les Vignes

☎ 04.75.40.04.05.

Site : <http://www.rhizome-conseil.com>

COMPTABILITÉ



Jean-Pierre RIEDWEG
Quartier Les Roussines
☎ 04.75.40.04.28.

RÉNOVATION INTÉRIEUR

Carrelage - peinture - pose de fenêtre



Marc HONORAT
Quartier Les Routes
☎ 04.75.40.06.10.

LES CLASTROIS SE RENCONTRENT

Samedi 10 juin 2006

Qui n'a pas entendu dire :

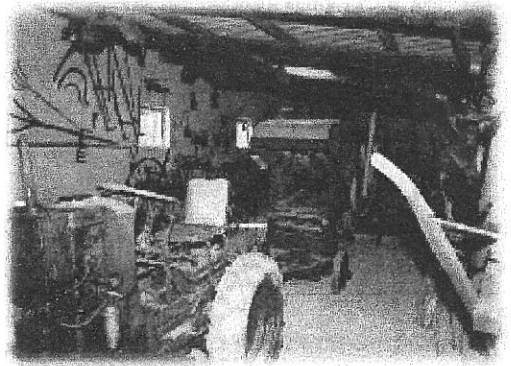
- « on ne connaît personne ! »

Ou - « on ne se sent pas accueilli ! »

Nous vous proposons une journée de rencontre pour aller à la découverte les uns des autres ; pour apprendre à mieux se connaître et à s'apprécier.

Nous vous invitons à une journée EXCEPTIONNELLE, à la découverte du patrimoine de notre village :

- Monsieur HUOT nous ouvrira les portes de son château,
- Monsieur DEVILLE nous recevra dans son musée agricole,
- Monsieur FARREYRE nous fera découvrir son moulin à huile,
- La visite de l'église romane sera commentée par Madame VAUSSANVIN (historienne).



Musée agricole de Mr DEVILLE

Pour que cette journée soit encore plus conviviale, prévoyez un « repas tiré des sacs ».

Pour des raisons d'organisation, ces visites sont réservées aux Clastrois.

La Communauté Saint Julien des 3 Becs



Coupon - Réponse

Si vous êtes intéressés, mettez ce coupon - rempli avant le 15 février dans la boîte aux lettres de la mairie ; nous pourrons ainsi vous informer par courrier début mai, du déroulement précis de la journée.

Nom : Prénom :

Nombre de personne intéressée :

Adresse :

LA POSTE

Les changements :

Au 1^{er} janvier 2006, en vertu de la loi de régulation des activités postales récemment votée, les services financiers de La Poste changent de nom et de statut pour devenir une banque à part entière : la banque Postale. De nouveaux protocoles d'accord ont été conclus au niveau national entre La Poste et l'Association des Maires de France, dont certains membres sont certainement plus sensibles à la vie dans les grandes villes qu'au sein de nos communes rurales.

Ainsi, plusieurs changements nécessitaient une remise en cause de la convention signée en 2003 entre la commune et La Poste, et qui avait comme échéance le 31 août 2006. Deux propositions formulées par la direction de cette entreprise consistaient à la signature d'un avenant pour la durée restante (janvier à août 2006), ou la signature d'une nouvelle convention qui pérennisait un peu plus notre agence postale Communale.

La nouvelle convention :

Par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre dernier, l'assemblée municipale a accepté les termes d'une nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2006.

Après négociation, plusieurs objectifs ont été atteints, à savoir la durée d'ouverture du bureau au public maintenue à 12H par semaine, l'indemnité versée à la commune revalorisée et la convention signée pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014 ! Certes, ne versons pas dans l'optimisme, les dirigeants de cette entreprise nous ont appris qu'ils maniaient avec dextérité l'art de remettre en cause ce qui avait pu être établi par le passé. Mais que faire ?

Les services postaux liés à l'affranchissement, la vente de timbres et d'enveloppes pré-affranchies, le dépôt et le retrait de lettres et de colis, ainsi que bon nombre de services restent inchangés. Seuls, les services financiers subissent quelques modifications avec notamment un montant maximum à retirer ou à verser.

La fréquentation de notre Agence Postale Communale :

En 2003, date de la signature de la première convention, soixante personnes en moyenne par semaine fréquentaient le bureau pour quatre-vingt opérations effectuées. Le nombre de cent dix personnes par semaine et cent soixante opérations effectuées aujourd'hui attestent sans nul doute d'un engagement de chacun, voir de la solidarité, mais sûrement aussi d'un réel service. C'est pour ce service, pour les services en général en faveur des habitants de notre commune, que la municipalité met en œuvre tous les moyens dont elle dispose, dans la mesure de ses possibilités.



Les Paralysés de France

Un accueil personnalisé

L'équipe de l'APF (Association des Paralysés de France), composée de bénévoles (responsables de service, de groupes, correspondants locaux...) et de salariés (accompagnateurs, animateurs, assistante sociales, ergothérapeute, médecin ré-éducateur, psychologue, secrétaire...) est à la disposition des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches pour les accueillir, les écouter, les renseigner, de leur faire connaître leurs droits et les orienter suivant leur situation et leurs projets.

Un accompagnement social individualisé

Où la personne handicapée reste maître de son projet.

Toute personne concernée par le handicap moteur ayant besoin d'aide pour réaliser ses projets, ayant des difficultés administratives, juridiques, financières, médicales, professionnelles, de vie quotidienne, de logement, de vie sociale, peut, grâce aux professionnels du secteur social et médico-social de l'APF (équipe ESVAAD), obtenir :

- ☞ Informations
- ☞ Conseils ponctuels
- ☞ Accompagnement adapté à ses besoins et en fonction de ses projets

Des permanences sont assurées dans les communes suivantes :

- ☞ Romans/Isère : 3ème lundi du mois
- ☞ Montélimar : 1er jeudi du mois
- ☞ Valence : 3ème mardi du mois
- ☞ Nyons : 2ème jeudi du mois

Un relais institutionnel reconnu

L'association des Paralysés de France, est une force reconnue au travers de ses multiples actions et de ses revendications.

A.P.F. - délégation départementale de la Drôme - B.P. 48 - 17 rue Verdi - 26902 VALENCE Cedex 9

Tél: 04.75.78.58.60.

Elle est présente dans les différentes instances départementales et assure le relais entre les usagers et les décideurs.

Une vie associative où chacun est acteur

Et peut se retrouver dans les quatre pôles principaux du département : Valence, Romans, Montélimar et Nyons.

Des activités régulières sont proposées aux adhérents : piscine, atelier informatique, cuisine, cinéma...

Des groupes de jeunes et d'amitié se réunissent régulièrement pour des sorties culturelles ou de loisirs.

Des actions particulières sont organisées par la délégation tout au long de l'année : voyages, couscous, sorties, repas de fin d'année, journée de réflexion, jeu de piste...

Des services pour une meilleure intégration

Accessibilité : pour permettre aux personnes handicapées d'accéder avec le minimum d'autonomie aux bâtiments ouverts au public, pour veiller au respect de la réglementation.

Allo Hubert : pour maintenir un lien téléphonique hebdomadaire entre les personnes handicapées les plus isolées et la délégation, un bénévole handicapé assure une permanence deux jeudis par mois.

Sensibilisation : des personnes handicapées interviennent dans les écoles pour sensibiliser les élèves (du primaire aux écoles supérieures) aux réalités du handicap.

Communication : pour faire connaître (et sans doute mieux comprendre) le handicap au grand public, mais aussi pour faciliter en interne les relations entre tous les acteurs de la délégation.

Pour tout renseignement, les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi fermeture à 16h30.

« GRANDIR »

Un autre lieu de pédagogie à Piégros-La Clastre

Créé en octobre 2005, l'association Grandir propose, au Dragon, à partir du lundi 16 janvier 2006 un lieu d'accueil fidèle aux principes de la pédagogie de Maria Montessori.

Deux moments d'apprentissage très distincts sont développés.

- L'Atelier d'éveil

Pour les enfants de 3 à 6 ans. (8 enfants)

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, de 9h à 12h.

L'accueil des enfants se fait jusqu'à 9h30.

L'enfant, guidé par l'éducateur, fait le choix de ses activités. Le matériel pédagogique lui permet de développer son autonomie dans la vie pratique et dans les mécanismes d'apprentissage, d'aiguiser tous ses sens (visuel, sensitif, auditif...), de construire les bases des mathématiques, de la lecture, de l'écriture... La matinée est faite aussi de temps communs, de lecture, de chansons, de promenade...

- Le Soutien scolaire

Pour les enfants de 6 à 12 ans (5 enfants)

Le mercredi de 09h00 à 12h00

ou de 14h00 à 17h00

Il s'agit dans un premier temps de permettre à l'enfant de reprendre confiance en lui, en explorant différemment par exemple des notions déjà acquises. Accompagné par l'éducateur et le matériel, dans un parcours individualisé, l'enfant consolide ses savoirs de base et avance progressivement dans ses apprentissages.



La pédagogie Montessori

L'enfant est au centre de ses apprentissages. Il apprend à faire par lui-même, disposant pour cela d'un matériel riche, élaboré, concret, il est accompagné par l'éducateur, qui est un guide discret et attentif de son évolution.

Le matériel développé par Maria Montessori permet, notamment, par le toucher, la manipulation, le jeu de s'interroger, de comprendre, de mémoriser, d'apprendre et de donner un sens très concret à toutes les notions abordées.

Dans le respect du rythme de chacun, il permet un passage progressif du concret à l'abstrait.

Un lien étroit sera conservé entre l'enfant, l'instituteur, la famille et l'éducateur.

L'atelier d'éveil et le soutien scolaire sont mis en place et dirigés par une personne formée à la pédagogie Montessori.

Tarifs :

L'Atelier d'éveil : 80 euros / mois
ou 10 euros / matinée

Le Soutien scolaire : 10 euros / séance

Association GRANDIR

Contact : Alexandra VALLON

Tél : 04 75 40 01 36

Email : grandir_au_dragon@yahoo.fr

Adresse : Le Dragon
Route des combes
26400 Piégros-la Clastre

Poème

*De Paris à Istanbul
Il y a de quoi perdre la boule*

*Nous traversons l'Allemagne
Et ses vertes campagnes*

*La Bavière
Et ses belles rivières
Mais déjà la frontière*

*Nous voilà en Autriche
Au pays du Kirck*

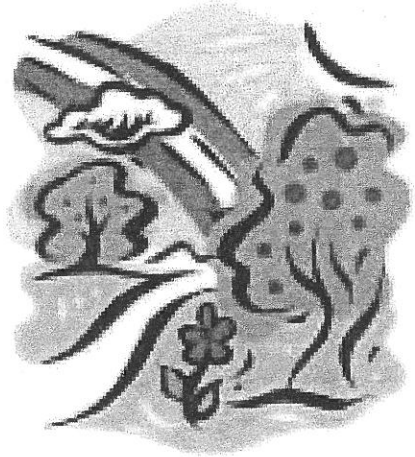
*La Yougoslavie
Et ses grandes prairies*

*Et puis au loin tout là-bas
Nous apercevons des Troïkas*

*En vue le pays des yaourts
La Bulgarie et ses yourtes*

*Enfin sur les rives du Bosphore
Fatigué on s'endort*

*Au doux murmure de la houle
Nous sommes à Istanbul*



Poème créé par les résidents de l'arc en ciel

État Civil 2005

Naissance

Gaspard Léon Bruno LÉZARME,
né le 10 février à VALENCE (Drôme),
domicilié rue du Cadran Solaire

Enzo Emmanuel Jean-Louis JEAN-BAPTISTE,
né le 16 mai à VALENCE (Drôme),
domicilié quartier Le Serre

Enzo Romuald LORENZI
né le 29 septembre à VALENCE (Drôme)
domicilié quartier Le Serre

Ilona Juliette Érika REIDEL
née le 7 octobre à VALENCE (Drôme)
domiciliée quartier Le Prieuré

Alicia Maëva CLARY
née le 2 décembre à VALENCE (Drôme)
domiciliée quartier Les Routes

Mariage



Benoît CLARY et
Candy Raphaëlle Marie MARION-FERRIER
le 11 juin

André Roger Henri ROCHE et
Chantal Clémence Andrée GILLES
le 9 juillet

Julien André Roger RAILLON et
Laurence Claude DEJOURS
le 20 août

Antoine Charles FERRERO et
Marjorie Élixa MINODIER
le 27 août

Patrick VERHAEGHE et
Élisabeth Marie-Pierre GARRABÉ
le 22 octobre

Marie-Louise BONNET veuve BERNARD
le 4 janvier à VALENCIN (Isère)

Odetta Marie Augusta EYNARD épouse MINODIER
le 27 février à VALENCE (Drôme)

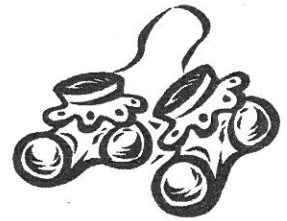
Henriette Marie-Louise BOUROULET veuve HELBERT
le 13 mars à VALENCE (Drôme)

Jeanne Marie Valentine DIDIER veuve LIOTARD
le 19 mars à CREST (Drôme)

Pierre André CHAPUT
le 27 avril à CREST (Drôme)

Victor Albert MINODIER
le 6 juillet à CREST (Drôme)

Claire Marie Louise IMBERT veuve LANTHEAUME
le 20 août à DIE (Drôme)



Décès





Biscuit ganache

Pour 6 personnes

Ingrédients biscuit

100 gr de chocolat noir
80 gr de beurre
80 gr de farine
100 gr de sucre
4 œufs
1 cuillère à café de levure chimique

Ingrédients garniture

100 gr de chocolat noir
2 cuillères à soupe de crème fraîche

Ingrédients glaçage

100 gr de chocolat noir
2 cuillères à soupe de crème fraîche



Préparation biscuit

Travailler le beurre à la fourchette pour le réduire en crème. Faire fondre le chocolat au bain-marie, séparer les blancs d'œufs des jaunes. Incorporer hors du feu le beurre, le chocolat, le sucre, la levure, la farine et les jaunes d'œufs puis les blancs battus en neige. Faire cuire à four moyen thermostat 6 (220 C°) pendant 30 minutes.

Garniture

Couper le biscuit en 3 tranches. Faire fondre le chocolat, ajouter hors du feu la crème fraîche et l'étendre sur les tranches.

Glaçage

Faire fondre le chocolat ajouter la crème fraîche et étendre sur le gâteau, laisser refroidir au réfrigérateur.

Bonne dégustation...



Solution du jeu du précédent numéro

Les forts en thème l'auront remarqué, la solution n'est pas $30 - 3 + 2 = 29$ mais $25 + 3 + 2 = 30$, il ne manque donc pas d'euro. La présentation du problème faisant illusion.